

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

-----

**2012 DAC 342** Subvention à l'association Centre Medem Arbeter Ring (10e).

**M. Christophe GIRARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.000 euros à l'Association Centre Medem Arbeter Ring 52, rue René Boulanger 75010 Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 10ème en date du 3 mai 2012,

Sur le rapport présenté par M. Christophe Girard et Madame Catherine Vieu-Charier au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'Association Centre Medem Arbeter Ring 52, rue René Boulanger 75010 Paris. X07163 2012\_04890 et 2012\_04889 39161

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 6574,  
Rubrique 33, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture pour un montant de 3.000 euros ;

Rubrique 323, ligne VF40001. Provision pour subventions au titre de la mémoire pour un montant de 4.000 euros.